



République Française
Liberté Égalité Fraternité
DG N°26/156

2026/
Commune d'Aubergenville – Arrêté N°26/156
5-4 –Délégation de fonctions

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE POUR L'ANNEE 2026

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TOTALE DE SES FONCTIONS A TITRE TEMPORAIRE À L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant son absence du samedi 1er août au dimanche 23 août inclus,

Considérant que Monsieur Mario MANCUSO est le premier adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant que Madame Fabienne PAULIN est le deuxième adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant l'absence de Monsieur Mario MANCUSO du 1er août au 16 août 2026 inclus,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Fabienne PAULIN, 2^{ème} Adjoint au Maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Aubergenville pour la période du 1er août au 16 août 2026 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

Article 2 : Monsieur Mario MANCUSO, 1er Adjoint au Maire, est désigné pour remplacer le Maire d'Aubergenville pour la période du 17 août au 23 août inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026


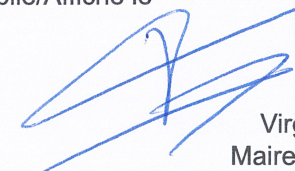
Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-217800291-20260701-ARR26_156-A

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
Madame Fabienne PAULIN,
Monsieur Mario MANCUSO,
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie,
Madame le Comptable Public des Mureaux.

Fait à Aubergenville, le 1/07/ 2026

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 02 JUIL. 2026
Et publié/Affiché le 02 JUIL. 2026



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com